Masques jetables : dans la poubelle uniquement !

Contrairement à ce que leur aspect laisse penser, les masques chirurgicaux à usage unique ne sont pas en papier, mais fabriqués à partir de polypropylène, une matière plastique non biodégradable.



Leur durée de décomposition est d'environ 450 ans. Ils ne sont pas non plus destinés au recyclage.

On voit de plus en plus souvent des masques jetés à même le sol, au mépris des règles de sécurité sanitaire : dans la rue, sur les trottoirs, sur les parkings, dans les espaces verts. Outre la pollution, ils contribuent à la propagation du virus.

Rappel : jeter un déchet sur la voie publique est passible de **68 €** d'amende, un décret prévoit d'augmenter prochainement ce montant à **135 €**.

Alors, respectons la nature, ne jetons pas nos masques usagés sur la voie publique !

Liens utiles
Que faire de mes déchets ? | Agirpourlatransition.ademe.fr